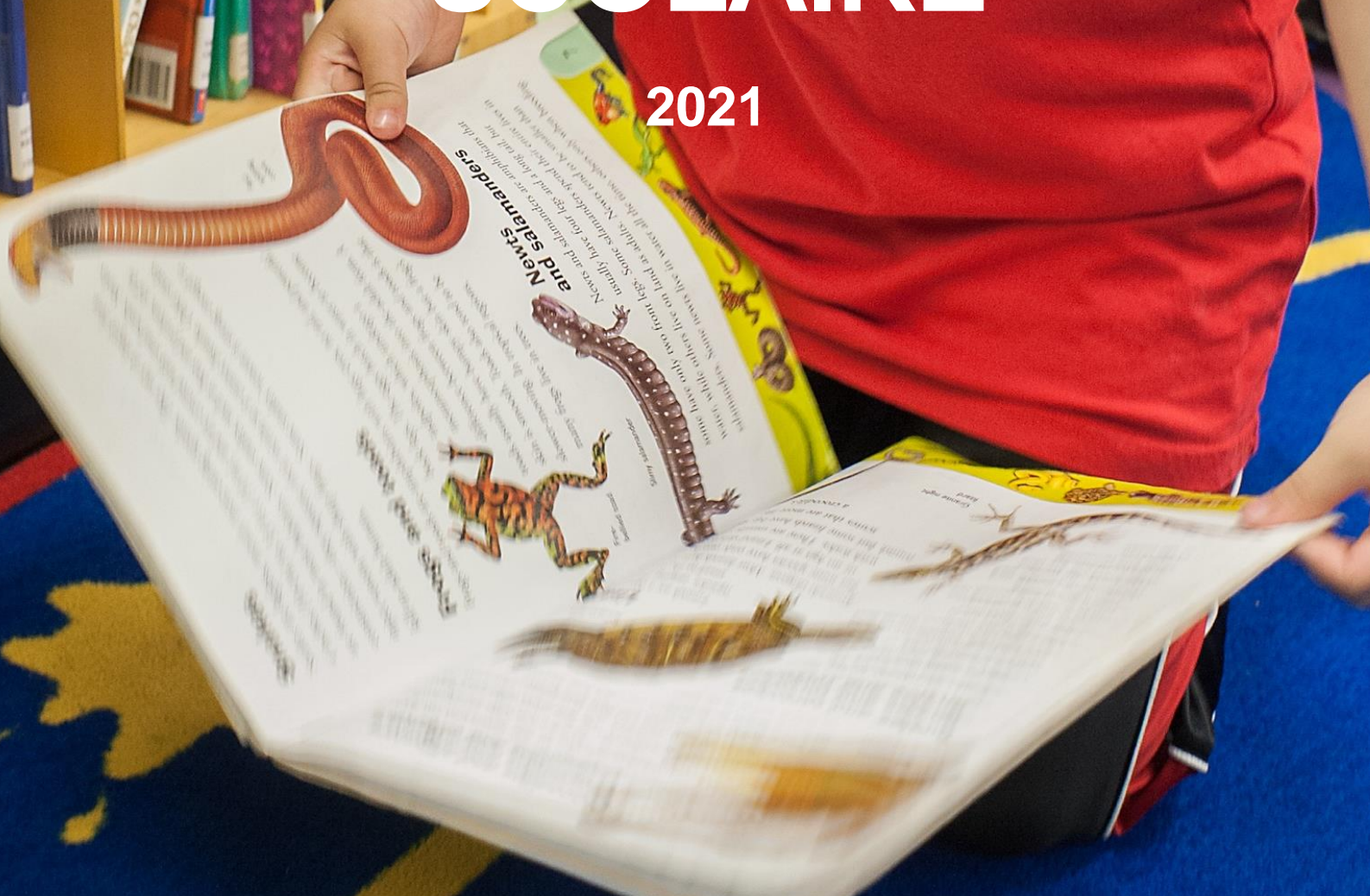




PLAN POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

2021





Bonne rentrée aux élèves et au personnel!

Les efforts combinés des élèves, du personnel enseignant, des familles, des administrations et du personnel scolaire ont permis de faire de l'année passée un succès. Les élèves ont pu faire leur apprentissage en classe et participer à des sports et des activités parascolaires. Le personnel enseignant, les parents et le personnel scolaire ont adopté les mesures de santé publique avec détermination. Les cas de COVID-19 dans nos écoles sont demeurés minimes et les interventions furent rapides avec le soutien du Bureau du médecin hygiéniste en chef. Parmi les provinces et territoires du Canada, c'est seulement à l'Île-du-Prince-Édouard que l'apprentissage s'est déroulé en salle de classe toute l'année.

INTRODUCTION

Le plan pour la rentrée scolaire de l'Île-du-Prince-Édouard pour septembre 2021 s'appuiera sur les succès de l'année scolaire 2020-2021 et priorisera la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel en visant le retour à un milieu scolaire presque normal.

Le plan décrit ce à quoi les élèves, les parents, les tuteurs et le personnel peuvent s'attendre au cours de l'année scolaire et s'appuie sur les directives de santé publique et le *plan Aller de l'Avant* de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le plan est fondé sur le risque de transmission communautaire et décrit les mesures de santé publique qui seront mises en œuvre dans les scénarios à faible risque et à risque élevé.

Si l'épidémiologie reste constante, on s'attend à ce que toutes les écoles de l'Île commencent l'année scolaire dans un scénario à faible risque avec des protocoles de port du masque accrus. Si la situation devait changer, des plans opérationnels scolaires similaires à ceux utilisés au cours de la dernière année scolaire pourraient être mis en œuvre.

PRINCIPES ET FACTEURS

Les lignes directrices de santé publique pour la rentrée scolaire 2021-2022 s'appuient sur les principes fondamentaux suivants :

- Minimiser la transmission de la COVID-19 au sein de la population est clé pour soutenir l'apprentissage en classe.
- La sécurité des élèves, du personnel et les communautés scolaires est essentielle.
- L'enseignement en personne à temps plein est essentiel à l'apprentissage et à la santé et au bien-être globaux des élèves.
- Les interactions entre les élèves et les activités scolaires maximisent le développement social.
- Certaines mesures en vigueur sont recommandées pour les écoles tout au long de l'année scolaire 2021-2022, tandis que certaines mesures accrues dépendront du niveau de risque dans la population.

Ces principes sont influencés par les facteurs suivants :

- Les taux de vaccination sont élevés au sein de la population admissible de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Les adultes sont beaucoup plus susceptibles de souffrir d'une manifestation grave ou de mourir de la COVID-19 – le risque augmente avec l'âge. La majorité des enfants et des jeunes qui sont infectés par la COVID-19 sont soit asymptomatiques ou n'ont que de légers symptômes.
- Une quatrième vague de COVID-19 est portée par la variante Delta.
- Les enfants de moins de 12 ans ne sont actuellement pas admissibles à la vaccination.
- On prévoit que la vaccination des enfants de 5 à 11 ans ne sera pas autorisée avant la fin de l'automne ou le début de l'hiver.
- Les aires intérieures, comme les édifices scolaires, représentent un risque plus élevé que les aires extérieures.

MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE

À moins qu'autrement indiqué, les mesures s'appliquent à tous les niveaux scolaires :

	Faible risque Mesures de santé publique en cours	Risque élevé Mesures de santé publique accrues
Vaccination	<ul style="list-style-type: none">On prévoit que le taux de vaccination parmi les personnes admissibles sera de 80 % ou plus lors de la rentrée scolaire cet automne. Lorsqu'un vaccin sera approuvé pour les enfants de 5 à 12 ans, toutes les personnes qui peuvent le faire seront encouragées à se faire pleinement vacciner.	<ul style="list-style-type: none">Continuez à suivre les lignes directrices pour les mesures en cours.
Dépistage et gestion des symptômes de la COVID-19	<ul style="list-style-type: none">Le dépistage quotidien à la maison ou par soi-même des symptômes de la COVID-19 au moyen de l'outil de dépistage des symptômes est recommandé pour le personnel, les élèves et les visiteurs.Si vous avez des symptômes de la COVID-19, faites-vous tester. Les lignes directrices en matière de tests de dépistage pourraient évoluer, consultez les renseignements les plus à jour sur la page Web au sujet des tests de dépistage.Les écoles devraient suivre les procédures pour les élèves, le personnel et les visiteurs qui commencent à ne pas sentir bien à l'école.	<ul style="list-style-type: none">Continuez à suivre les lignes directrices pour les mesures en cours.

	Faible risque Mesures de santé publique en cours	Risque élevé Mesures de santé publique accrues
Hygiène des mains	<ul style="list-style-type: none"> Le lavage fréquent des mains et l'utilisation de désinfectant pour les mains tout au long de la journée sont encouragés ainsi que l'étiquette respiratoire en utilisant des interventions adaptées selon l'âge. Des fournitures pour le lavage des mains et du désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool devraient être accessibles partout dans l'école. L'affichage sur l'étiquette en matière d'hygiène personnelle (lavage des mains, éternuements et toux) devrait être bien à la vue partout dans l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> Continuez à suivre les lignes directrices pour les mesures en cours.
Nettoyage et désinfection	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage et désinfection réguliers avec une attention particulière aux objets touchés fréquemment, comme les poignées de porte, les rampes et les poubelles, et les objets partagés, comme l'équipement sportif, dans les écoles et les autobus. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la fréquence du nettoyage et de la désinfection des surfaces touchées fréquemment, particulièrement entre les cohortes ou lorsqu'il n'est pas possible d'avoir des cohortes.
Ventilation	<ul style="list-style-type: none"> L'amélioration des systèmes de ventilation qui ne répondent pas aux normes dans les écoles est recommandée. Le maintien des systèmes de ventilation afin qu'ils répondent aux normes est recommandé. Il est recommandé d'ouvrir les fenêtres lorsque possible et lorsque la météo le permet. 	<ul style="list-style-type: none"> Continuez à suivre les lignes directrices pour les mesures en cours.

	Faible risque Mesures de santé publique en cours	Risque élevé Mesures de santé publique accrues
Port du masque	<ul style="list-style-type: none">• Le port du masque est fortement recommandé pour le personnel, les élèves et les visiteurs qui ne sont pas pleinement vaccinés.• Le port du masque est recommandé pour le personnel qui travaille avec des élèves qui ont un risque élevé d'être gravement affectés par la COVID-19 et d'en souffrir des conséquences graves lorsque l'éloignement physique n'est pas possible, peu importe le statut vaccinal.• Les masques ne sont pas requis pour les élèves dans les écoles ou les autobus scolaires.• Il revient aux élèves, au personnel et aux visiteurs de décider s'ils portent un masque.• Toute personne qui veut porter un masque sera appuyée.	<ul style="list-style-type: none">• Le port du masque est requis pour le personnel, les élèves et les visiteurs à tous les niveaux scolaires lorsqu'ils se déplacent dans les écoles.• Le port du masque est requis pour le personnel qui travaille avec des élèves qui ont un risque élevé d'être gravement affectés par la COVID-19 et d'en souffrir des conséquences graves lorsque l'éloignement physique n'est pas possible, peu importe le statut vaccinal.• Le port du masque est requis pour le personnel dans les salles de classe de la maternelle à la sixième année lorsque l'éloignement physique n'est pas possible.• Le port du masque est requis pour le personnel, les élèves et les visiteurs en tout temps de la septième à la douzième année lorsque l'éloignement physique n'est pas possible.• Le port du masque est requis pour les élèves de tous les niveaux abord des autobus scolaires.

	Faible risque Mesures de santé publique en cours	Risque élevé Mesures de santé publique accrues
	<p>Le Bureau du médecin hygiéniste en chef recommande que certaines mesures liées au port du masque restent en place jusqu'à octobre 2021, moment auquel le besoin pour ces mesures sera réévalué. Ces mesures comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Port du masque recommandé pour le personnel, les élèves et les visiteurs à tous les niveaux lorsqu'ils se déplacent dans les écoles. • Port du masque recommandé pour le personnel dans les salles de classe de maternelle à sixième année lorsque l'éloignement physique n'est pas possible. • Port du masque recommandé pour le personnel et les élèves de tous les niveaux abord des autobus scolaires. 	
Cohortes	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement de cohortes n'est pas requis dans les écoles ni dans les autobus. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement de cohortes pourrait être recommandé de la maternelle à la sixième année pour le personnel et les élèves pendant l'enseignement en classe, la récréation et les pauses. • L'établissement de cohortes de la septième à la douzième année n'est pas recommandé à moins que la population scolaire soit suffisamment petite pour le faire de façon efficace. • Les élèves devraient toujours s'asseoir avec le même groupe abord des autobus. • La présence de visiteurs devrait être limitée aux activités nécessaires pour appuyer l'apprentissage.



	Faible risque Mesures de santé publique en cours	Risque élevé Mesures de santé publique accrues
Éloignement physique	<ul style="list-style-type: none"> • L'éloignement physique n'est pas requis, toutefois, il est encouragé de prévenir l'encombrement des aires communes intérieures (ex. : entrées, corridors, gymnases et autobus). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'éloignement physique pourrait être recommandé pour les niveaux 7 à 12, notamment dans les classes au moyen de la disposition des pupitres, lors de l'accès aux cases/casiers, dans les cafétérias et dans les corridors et les escaliers (en contrôlant la circulation). • L'éloignement physique pourrait être recommandé dans les aires utilisées par le personnel. • L'éloignement physique pourrait être encouragé entre les personnes ne faisant pas partie des mêmes groupes sociaux ou cohortes (si des cohortes sont en place).
Rassemblements et activités	<ul style="list-style-type: none"> • Les rassemblements, assemblées et activités parascolaires dans les écoles pour la maternelle à la sixième année et dans les écoles avec une importante population devraient être organisés avec précaution. • Les rassemblements et les activités sportives scolaires doivent être conformes aux mesures de santé publique communautaires en vigueur (ex. : limite de 200 pour les rassemblements extérieurs, de 100 si l'activité comprend des contacts rapprochés et de 100 pour les rassemblements intérieurs). 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuez à suivre les lignes directrices pour les mesures en cours.

	Faible risque Mesures de santé publique en cours	Risque élevé Mesures de santé publique accrues
Élèves et personnel vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> Les élèves et le personnel vulnérables peuvent se présenter à l'école; il est peut-être recommandable de consulter leur fournisseur de soins de santé avant de le faire. Des plans d'apprentissage de rechange (ex. : apprentissage en ligne) pour les personnes pour qui la COVID-19 représente des risques plus élevés et qui ne se présentent pas à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> Continuez à suivre les lignes directrices pour les mesures en cours.
Utilisation communautaire des installations scolaires	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation communautaire des installations scolaires et l'accès aux édifices devraient être conformes aux mesures de santé publique communautaires en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation communautaire des installations scolaires et l'accès aux édifices devraient être conformes aux mesures de santé publique communautaires en vigueur.
Plans opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> Les écoles devraient avoir des plans opérationnels, y compris pour le scénario de risque élevé. L'examen et l'approbation du Bureau du médecin hygiéniste en chef ne sont pas requis. 	<ul style="list-style-type: none"> L'école applique le plan opérationnel pour le scénario de risque élevé.
Transport en autobus	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'élèves dans les autobus peut retourner à la normale pour la maternelle à la douzième année. Le port du masque n'est pas requis. 	<ul style="list-style-type: none"> D'autres moyens de transport sont encouragés, lorsque raisonnables, y compris la marche, le vélo et le transport en auto par le parent/tuteur. Le port du masque est recommandé pour les élèves de tous les niveaux abord des autobus.



	Faible risque Mesures de santé publique en cours	Risque élevé Mesures de santé publique accrues
Cas, recherche de contact et gestion des éclosions	<ul style="list-style-type: none">• La Santé publique continuera de gérer les cas de COVID-19 au moyen de l'isolement et de la recherche de contacts si un cas est lié à une école. Les écoles devraient continuer à consigner les présences et à tenir des listes de salles de classe et d'autobus afin d'appuyer la recherche de contacts s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none">• Continuez à suivre les lignes directrices pour les mesures en cours.

PROGRAMMES D'ÉTUDES

- En raison de l'interruption de l'année scolaire 2019-2020 et des adaptations nécessaires à la préparation pour la possibilité d'un apprentissage à distance en 2020-2021, les programmes d'études avaient été révisés pour septembre 2020 en tenant compte des lacunes dans l'apprentissage et des résultats d'apprentissage.
- Les programmes d'études pour l'année scolaire 2021-2022 seront transitionnels – c'est-à-dire que les programmes d'études révisés demeurent en place dans certains cas, tandis que dans d'autres les programmes d'études s'aligneront davantage sur les résultats d'apprentissage d'avant la pandémie.

APPRENTISSAGE À DISTANCE

- Bien que le plan pour l'apprentissage à distance à l'Île-du-Prince-Édouard pour 2020-2021 n'a pratiquement pas eu besoin d'être utilisé, il sera adapté pour l'année scolaire 2021-2022 et sera publié dans les semaines à venir.

RESSOURCES ADDITIONNELLES DANS LES ÉCOLES

Bien qu'on prévoit une année scolaire presque normale, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard reconnaît que la pandémie comporte des conséquences à long terme.

Il est de notre responsabilité d'assurer que les élèves non seulement apprennent, mais aussi s'épanouissent et que leur santé mentale et leur bien-être sont une priorité. Nous devons aussi nous assurer que le personnel scolaire, qui travaille fort et avec dévouement, a les ressources dont il a besoin pour favoriser sa santé physique et mentale dans son travail pour éduquer nos enfants en temps de pandémie.

Les ressources humaines suivantes seront ajoutées dans les écoles pour l'année scolaire 2021-2022 :

- 50 enseignantes et enseignants
- 34 assistantes et assistants en éducation
- 15 conseillères et conseillers scolaires
- 14 travailleuses et travailleurs jeunesse
- 4 conseillères et conseillers en autisme
- 21 conductrices et conducteurs d'autobus
- 44 concierges
- 19 personnes offrant du soutien administratif

De plus, les écoles recevront les fournitures nécessaires (nettoyant, désinfectant et équipement de protection individuelle) pour mettre en œuvre des plans opérationnels sécuritaires.

CONCLUSION

Le présent plan est considéré comme étant un document de travail s'appuyant sur l'information actuelle fournie par le Bureau du médecin hygiéniste en chef. Son objectif est d'informer tous les acteurs du milieu de l'éducation des plans établis à ce jour. Il est donc possible que des révisions au plan soient publiées en fonction des changements dans les lignes directrices de santé publique liées à la pandémie de COVID-19.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et les autorités scolaires remercient les personnes concernées pour leur soutien, leur compréhension et leur coopération. Offrir à nos enfants des possibilités d'apprentissage de la plus haute qualité dans un environnement sûr, bienveillant et inclusif est primordial pour leur réussite.

Le plan pour septembre 2021 doit être flexible et reconnaître que la COVID-19 peut se présenter dans des écoles, des communautés et des régions n'importe quand et de manières différentes.

Les écoles communiqueront régulièrement avec les parents et les tuteurs au sujet du plan opérationnel de leur école en fonction de la situation de la COVID-19.

Nous souhaitons à tout le monde une année scolaire 2021-2022 en sécurité et en santé!